

## mobilé : la valeur de votre véhicule est protégée

En cas de sinistre avec perte totale ou en cas de vol, **mobilé** vous garantit un remboursement optimal de votre véhicule (y compris les options) :

### VÉHICULE NEUF

**VALEUR À NEUF** garantie pendant 36 mois\*

### VÉHICULE D'OCCASION

- de 12 mois*	<b>VALEUR À NEUF GARANTIE</b> jusqu'à l'âge de 36 mois*
12 à 24 mois*	<b>VALEUR D'ACHAT GARANTIE</b> jusqu'à l'âge de 36 mois*
+ de 24 mois*	<b>VALEUR D'ACHAT GARANTIE</b> pendant 12 mois**

## mobilé : un service optimal en cas d'accident

Avec **mobilé service**, votre mobilité est préservée en toutes circonstances.

Quoi qu'il arrive, un simple appel à votre agent ou à Foyer, et on s'occupe immédiatement de tout, pour vous, 7 jours sur 7, 24h sur 24.

**mobilé, c'est aussi mobilé crédit :**  
votre prêt auto et votre assurance en une seule démarche



Simple, rapide et efficace !



- Réponse à votre demande de prêt en 2 heures
- Taux fixe avantageux
- Choix entre deux formules :
  - formule classique : mensualités fixes
  - formule « light car » : possibilité de réduire vos mensualités
- Aussi pour les occasions de moins de 6 ans

Intéressé ? Contactez votre agent ou notre service mobilé crédit au 437 43 3210.

**Demande de crédit 100% ONLINE**  
[www.mobilecredit.lu](http://www.mobilecredit.lu)

Auf Anfrage in Deutsch verfügbar.  
On request available in English.  
Disponível em Português.  
Document non contractuel.



Äert Vertrauen a sécheren Hänn

12, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange - Tél.: 437 437  
[www.foyer.lu](http://www.foyer.lu)

# Toujours à vos côtés



LFA13DA037 V5 - 02/13

1<sup>er</sup> assureur auto au Luxembourg



\*suivant la première mise en circulation du véhicule  
\*\* suivant la date d'achat renseignée sur la facture

## GARANTIES ETENDUES

### RESPONSABILITÉ CIVILE

Indemne les dommages causés à autrui par le véhicule assuré

### DÉFENSE ET RECOURS

Indemne les frais de procédure judiciaire engagés en vue de récupérer le dommage subi ou de vous défendre devant les tribunaux

**JUSQU'À  
3 000 €**

### INCENDIE

Couvre les dommages matériels causés au véhicule assuré suite à un incendie, une explosion ou à la foudre

### BRIS DE GLACE

- Réparation ou remplacement du pare-brise, des optiques de phares (xenon inclus), des rétroviseurs et du détecteur de pluie et de lumière
- Réparation ou remplacement du toit ouvrant, des miroirs et des pare-soleils

### VOL

- Vol du véhicule
- Remplacement des clés et serrures
- Remplacement des roues, pneus et enjoliveurs
- « Home jacking » & « Car jacking »

### VOL DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL

Couvre le vol, la destruction ou la détérioration du matériel audiovisuel, y compris le matériel non d'origine (GPS portable, téléphone portable)

### FORCES DE LA NATURE ET COLLISION AVEC UN ANIMAL ERRANT

- Tempête, grêle, avalanche
- Inondation, glissement de terrain
- Collision avec un animal errant

### ASSISTANCE 24H/24 - 7J/7

En cas d'accident à Luxembourg ou à l'étranger, nos spécialistes vous guident dans vos démarches :

- Dépannage
- Remorquage vers le garage de votre choix
- Retour à domicile ou rapatriement de tous les occupants et des bagages
- Une gestion rapide et personnalisée de votre dossier

**NUMÉRO DE  
TÉLÉPHONE UNIQUE :  
437 43 123**

## VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Mise à disposition d'un véhicule de remplacement :

- en cas de dégâts matériels\*
- en cas de vol\*\*

**\* JUSQU'À 30 JOURS  
\*\* JUSQU'À 35 JOURS**

## DÉGÂTS MATÉRIELS TIERCE COLLISION

Couvre les dommages matériels causés au véhicule assuré

- Si un tiers identifié est impliqué dans l'accident, les dégâts au véhicule sont pris en charge, même si vous êtes en tort
- Vous bénéficiez d'un système de bonus très intéressant qui récompense les bons conducteurs
- Réparation des dégâts causés par les martres et fouines
- Prise en charge des dégâts causés aux pneus en cas de vandalisme
- Couverture en cas d'erreur de carburant : remorquage du véhicule et vidange du réservoir
- Couverture des accessoires extérieurs démontables : porte vélos, porte-bagages, coffres de toit ...
- Libre choix du garage

**SANS  
FRANCHISE**

## GARANTIES OPTIONNELLES

### BAGAGES

Assure la réparation ou le remplacement des bagages transportés à l'intérieur du véhicule

**JUSQU'À  
2 000 €**

### PROTECTION JURIDIQUE ARAG CIRCULATION

Indemne les frais de procédure judiciaire engagés en vue de récupérer le dommage subi ou de vous défendre devant les tribunaux

- Défense de vos intérêts concernant le retrait et les restrictions de permis de conduire
- Assistance en cas de litige avec un garagiste ou un réparateur
- Insolvabilité des tiers

**JUSQU'À  
40 000 €**

Même si le véhicule n'est pas impliqué dans un accident de la circulation

### CONDUCTEUR PROTÉGÉ

Indemnisation des dommages corporels du conducteur même en cas d'accident où il est seul responsable

**SELON LES RÈGLES DU DROIT  
COMMUN JUSQU'À 1 250 000 €**

### ACCIDENT DE LA CIRCULATION

Intervient en cas d'accident de la circulation, que vous soyez conducteur d'un véhicule, passager, piéton, cycliste ou usager des transports publics. Cette garantie vous dédommage en cas d'invalidité et indemne vos proches en cas de décès.

## VÉHICULES ÉCOLOGIQUES

### VÉHICULE HYBRIDE

**20 % DE REMISE SUR VOTRE PRIME**

### VÉHICULE ÉLECTRIQUE

- Assistance en cas de panne d'énergie
- Garantie sur la batterie

**50% DE REMISE SUR LA 1<sup>ÈRE</sup> PRIME  
ET 20% LES ANNÉES SUIVANTES**

## AVANTAGES FINANCIERS

### GARANTIE DÉGÂTS MATÉRIELS

Réduction progressive en fonction de votre bonus et de l'âge de votre véhicule

**JUSQU'À 70 %**

### MENSUALISATION DE VOS PRIMES

**SANS SUPPLÉMENT**

### UN ACCROCHAGE ? UNE FAUSSE MANŒUVRE ?

Foyer prend en charge les dégâts matériels causés à votre véhicule sans toucher à votre bonus\*

**BONUS PROTÉGÉ**

\* A condition de ne pas avoir eu d'accident au cours des 3 dernières années

### REGROUPEMENT ASSURANCES AUTO

Assurez tous les véhicules de la famille, vous avez tout à y gagner !

**JUSQU'À 12% DE RABAIS  
SUR VOTRE PRIME**

